

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

06 MARS 2026

ID : 005-200049203-20260302-2026_07CS-DE

 **territoire
d'énergie**
HAUTES-ALPES · SyME05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 2 MARS 2026

OBJET : 2026-07CS TE05

Cotisation A et B de l'éclairage public 2026 au titre de l'année 2025

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	27
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	28
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	28
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	13-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : SENNERY Pierre, DOMMANGE Alain, MAULLIER Régis, MAGNAN Richard, WADIER Hervé, CLAEYMAN Jean Pierre, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, EYSSERIC Serge, ROSA Raymond, SANCHEZ Alain, TARDY Lionel, AUBEPART André, BACHENET Claude, GANDOIS Jean Pierre, VOLLAIRE Pierre, DOU Jean Claude, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, AYACHE Serge, CESTER Francis, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel, MILLE SCHAACK Françoise.

Soit onze collègues représentés par vingt-sept délégués sur onze collègues ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : CHEVAL Jérôme, LEMONNIER Kévin, CHANFRAY Corinne, DELBANO Jean Michel, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, CORDIER Georges, BOREL David, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, BICAIS Jean Jacques, AUBERT Daniel, CHALLOT Serge, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, FEUTRIER Lucie, BLANC Renaud, DEVEVEY Joseph, BRIOULLE Jean Pierre, SALETTI Hélène, FRISON Michel, SEMIOND Philippe, DRUJON D'ASTROS Cyrille, JOANNET Michel, NICOLAS Gérard, VANNIER Olivier, BERAUD Josiane, MONTABONE Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, DESCHAMPS Sophie, ALLEC Patrick, BONNAFFOUX Joël, BETTI Alain.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; PEYRON Magalie, Secrétaire de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : CLAEYMAN Jean Pierre

06 MARS 2026

OBJET : 2026-07CS TE05**Cotisations A et B de l'éclairage public 2026 au titre de l'année 2025**

Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé Syndicat) ;
Vu la délibération 2024-50AG du 19 juin 2024 modifiant le règlement intérieur Eclairage public approuvé le 16 mars 2023.
Vu les conventions de mise à disposition des installations d'Eclairage Public des communes de Saint Chaffrey, Puy Saint André, Puy Saint Pierre, Tallard, Montgenèvre, La Grave, Névache, Val des Prés et Villar d'Arène signées avec le Syndicat.

Le Président expose :

Par délibération prise par le comité syndical du 19 juin 2024, Territoire d'énergie Hautes Alpes SyME05 a validé le règlement intérieur Eclairage public. Le financement annuel du service global est calculé avec une partie fixe (cotisation A) suivant le nombre de points lumineux de l'adhérent et une partie variable (cotisation B) suivant les travaux et interventions effectués sur les infrastructures d'éclairage public mises à disposition au Syndicat.

Dans le cadre des dispositions visées dans la délibération n°2024-50AG du 19 juin 2024, il est proposé au comité syndical de solliciter les cotisations A au titre de l'année 2026 et les cotisations B au titre l'année 2025 aux communes ayant mis à disposition leurs installations d'éclairage public au Syndicat, selon l'annexe jointe.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Sollicite** des communes sur les cotisations ci-annexées pour un montant total de 241 620.65 € ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;
- **Autorise** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à leur recouvrement.

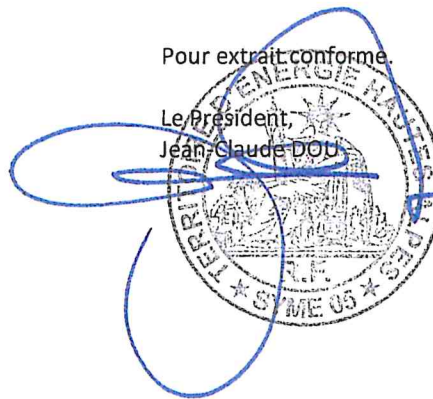
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre CLAEYMAN



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Claude DOD



COTISATION A POUR L'ANNEE 2026					
COMMUNE	Nombre de point LED	Nombre de point autres	Prix LED révisé	Prix autre révisé	COTISATIONS 2026
MONTGENEVRE	126	339	15,69 €	22,41 €	9 574,28 €
LA GRAVE	89	118	15,69 €	22,41 €	4 040,83 €
NEVACHE	123	19	15,69 €	22,41 €	2 355,47 €
VAL DES PRES	49	104	15,69 €	22,41 €	3 099,54 €
VILLAR D'ARENE	20	89	15,69 €	22,41 €	2 308,41 €
SAINT CHAFFREY	112	568	15,69 €	22,41 €	14 486,93 €
PUY-SAINT-PIERRE	60	101	15,69 €	22,41 €	3 204,88 €
PUY-SAINT-ANDRE	103	4	15,69 €	22,41 €	1 705,53 €
TALLARD	309	400	15,69 €	22,41 €	13 812,34 €
TOTAL 2026					54 588,21 €

Index de révision TP12c :	
01/01/2022	116,1
connu au 01/01/2026	130,1
Prix LED 2022	14,00 €
Prix LED révisé	15,69 €
Prix autre source 2022	20,00 €
Prix autre source révisé	22,41 €

COTISATION B POUR L'ANNEE 2026

COMMUNE	Montant des interventions et travaux 2025	COTISATION B	COTISATION B - PLAN LED	PLAN LED - SUBVENTION A DEDUIRE	MOA 5%	COTISATIONS 2026
MONTGENEVRE	35 439,88 €	31 330,71 €	4 109,17 €	2 054,59 €	1 771,99 €	35 157,29 €
LA GRAVE	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €
NEVACHE	69 818,20 €		69 818,20 €	34 909,10 €	3 490,91 €	38 400,01 €
VAL DES PRES	8 805,64 €	2 599,19 €	6 206,45 €	3 103,23 €	440,28 €	6 142,70 €
VILLAR D'ARENE	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €
SAINT CHAFFREY	6 036,83 €	6 036,83 €		0,00 €	301,84 €	6 338,67 €
PUY-SAINT-PIERRE	797,90 €		797,90 €	398,95 €	39,90 €	438,85 €
PUY-SAINT-PIERRE	15 673,75 €	0,00 €	15 673,75 €	7 836,88 €	783,69 €	8 620,56 €
PUY-SAINT-ANDRE	53 016,25 €		53 016,25 €	26 508,13 €	2 650,81 €	29 158,94 €
TALLARD	114 137,14 €		114 137,14 €	57 068,57 €	5 706,86 €	62 775,43 €
TOTAL 2026	303 725,59 €	39 966,73 €	263 758,86 €	131 879,43 €	15 186,28 €	187 032,44 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le

06 MARS 2026


ID : 005-200049203-20260302-2026_07CS-DE